



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

Grenoble, le 20 juillet 2023

Rapport de jury

Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Isabelle CHAILLAN
Vice-président : Monsieur Jean-François CLOS-ARCEDUC

SESSION 2023

Epreuve écrite d'admissibilité : le vendredi 14 avril 2023
Epreuve orale d'admission : le jeudi 8 juin 2023
Nombre de postes : 12 postes, liste complémentaire 20

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
234	135	40	12	20

Rappel 2022 : Inscrits 313, présents 160, admissibles 35, admis 11, liste complémentaire 7

Division des examens et des concours – DEC3
Tél : 04 76 74 72 34
Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

b) Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques. (Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission : Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examinateurs, à mettre le candidat en situation professionnelle ; elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur ou un traitement de texte. Cette épreuve peut, en outre, être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	212
Hommes	22

b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	99	5	130	2023 : 15,31 (2022 :13,88)
Courts-exercices	99	41	94	2023 : 11,06 (2022 : 11,38)

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : points 87 / 120

2023 : 14,5/20 (2022 :14,81/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	34
Hommes	6

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	5	4	31	14,57

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : points 159,89 / 200

2023 : 15,99/20 (2022 : 15,93/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	10
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : points 132,89 / 200

2023 : 13.29/20 (2022 15,13/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	19
Hommes	1

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) Les épreuves d'admissibilité :

Epreuve d'admissibilité n°1 :

Le texte proposé aux candidats pour alimenter les questions de compréhension était un article du journal « Le Monde » en date du 04/01/2023 intitulé « les universités veulent faire bouger les étudiants ». Il évoquait la lutte contre la sédentarité et la promotion du « sport santé ».

Ce texte qui donnait lieu à 7 questions (une de plus que l'épreuve de l'an dernier) ne présentait aucune difficulté de compréhension.

Dans l'évaluation des copies, le jury, outre la présentation et l'orthographe, a veillé particulièrement à la rigueur et la précision des réponses apportées. Ainsi, à la première question consistant à un résumé de l'article de presse produit, le jury s'est assuré de la compréhension du texte, du non recours généralisé à la paraphrase mais il a également vérifié le strict respect par le candidat de la consigne donnée, ce que l'on est en droit

Division des examens et des concours – DEC3

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

d'attendre d'un futur fonctionnaire. Des candidats ont ainsi été pénalisés pour ne pas avoir respecté le nombre de mots maximum autorisé ou s'être abstenus d'indiquer le nombre de mots effectivement utilisés. Toutes les questions faisaient appel à des éléments de réponse contenus dans le texte support.

Les notes obtenues à l'épreuve sont bonnes puisque 96.3 % des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 et que la note moyenne est de 15,31/20 soit une note supérieure à celle des deux sessions précédentes. **La note la plus faible est de 07/20, la note la plus élevée est de 18.75/20.**

Epreuve d'admissibilité n°2 :

Cette épreuve de « courts exercices destinés à évaluer les capacités des candidats en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques » s'est révélée beaucoup plus sélective que la précédente.

Le sujet, dans son ensemble, étant relativement long, beaucoup de candidats ont eu du mal à gérer leur temps. Le nombre d'exercices exigeait, en effet, une grande rapidité d'exécution. Il en a résulté de nombreuses copies inachevées avec des questions entières de mathématiques figurant en deuxième partie de sujet entièrement non traitées. Certains candidats auraient, sans doute, eu intérêt à ne pas effectuer les exercices dans l'ordre et aborder plus tôt les questions de mathématiques. Sur le fond, les questions de français étaient relativement simples. Certains exercices de mathématiques étaient « classiques » avec des calculs de fractions, de pourcentages et de conversions ne présentant pas de difficultés particulières. L'épreuve comprenait 8 exercices de moins que la session précédente.

Concernant la difficulté de certains exercices, l'exercice n°2 de grammaire consistant à rétablir la ponctuation d'un texte s'est avéré peu réussi. Le texte n'était pas simple à comprendre.

Au global, les notes obtenues n'ont pas été très satisfaisantes puisque seules 69,63% d'entre elles ont été égales ou supérieures à 10/20. La note moyenne de l'épreuve est de 11,06/20, sensiblement inférieure à celle de la session précédente (11,38 en 2022) **alors que la note médiane est de 13,82/20. La note la plus faible est de 1,25/20, la note la plus élevée est de 17,73/20.**

b) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission débute par une brève présentation du candidat. Si ce dernier vient d'achever sa formation initiale, ce qui est possible mais non systématique pour le concours externe, il est, compte-tenu de son absence d'expérience professionnelle, attendu qu'il mette essentiellement l'accent sur ses motivations. Il lui appartient dès lors de développer les raisons qui le conduisent à souhaiter devenir fonctionnaire et, qui plus est, au sein de l'Education nationale. De nombreux candidats ont indiqué, au titre des motivations, vouloir travailler dans le service public sans, toutefois, être en mesure de définir précisément ce qu'est une mission de service public. Une mission de service public, ce n'est pas seulement servir le public mais c'est avant tout servir l'intérêt général. S'agissant du choix de l'Education nationale au sens large, le candidat doit être en mesure de mettre en avant les critères expliquant cette préférence, ce qui implique nécessairement une connaissance basique des missions spécifiques du service public de l'Education nationale mais aussi de l'Enseignement supérieur (souvent mal connu).

Certains candidats n'étaient pas du tout préparés et ne laissaient pas entrevoir leurs qualités professionnelles. De nombreux candidats ont fait une présentation trop courte et n'avaient pas travaillé leur environnement professionnel au sens large.

Cette connaissance institutionnelle élémentaire a pu parfois faire défaut et pénaliser des candidats également lors des mises en situation pratiques proposées par le jury, ce qui est regrettable puisque, par ailleurs, les candidats savent faire preuve de logique et de bon sens. Parmi les points positifs, sont également à souligner la bonne maîtrise des exercices de bureautique ainsi qu'une bonne gestion du stress alors que certains candidats n'étaient pas rompus à ce genre d'exercice. Il est à noter que les candidats ont traité plus aisément le sujet Word que le sujet Excel. Il est suggéré de minorer le barème de l'épreuve informatique pour valoriser plutôt la dextérité : il serait préférable de le limiter à 5 points.

Au global 77.5% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et la note moyenne de cette épreuve d'admission est de 14,57/20, ce qui est correct. **L'éventail des notes attribuées est, toutefois, assez large puisque celles-ci s'évaluent de 12,34/20 à 17,88/20.**

La présidente du jury,

Isabelle Chaillan
Secrétaire Générale de la DSDEN de l'Ardèche